

folklore

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

TOME XXIX

39^e Année — N° 1

PRINTEMPS 1976

161

FOLKLORE

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

fondée par le Colonel Fernand Cros-Mayrevieille

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Domaine de Mayrevieille

par Carcassonne

Secrétaire Général :

RENÉ NELLI

22, Rue du Palais

Carcassonne

Secrétaire :

JEAN GUILAINE

12, Rue Marcel-Doret

Carcassonne

TOME XXIX

39^e Année — N° 1

PRINTEMPS 1976

RÉDACTION: René NELLI, 22, rue du Palais - Carcassonne

Abonnement Annuel :

— France	12,00 francs
— Etranger	20,00 »
Prix au numéro	4,00 »

Adresser le montant au :

« Groupe Audois d'Etudes Folkloriques », 32, rue A.-Ramon, Carcassonne

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier.

FOLKLORE

Tome XXIX - 39 Année - N° 1 - Printemps 1976

SOMMAIRE

RENÉ NELLI

*Présages naturels et procédés divinatoires en Occitanie
(XII^e - XV^e siècles)*

Abbé JOSEPH COURRIEU

*Le Milhàs
(Raissac-sur-Lampy - Aude).*

RAYMOND GOUGAUD

*Los Escorcolhs
(Interventions de gendarmes dans les querelles de villages,
perquisitions, etc...)*

† NOEL VAQUIÉ - URBAIN GIBERT

Le jeu de quilles dans la Haute-Vallée de l'Aude.

ROGER NEGRE

Complément à une étude sur la médecine populaire.

RENÉ NELLI

A propos de la Sabine.

URBAIN GIBERT

Sonneries de cloches contre l'orage.

PRÉSAGES NATURELS ET PROCÉDÉS DIVINATOIRES EN OCCITANIE

(XII^e - XV^e Siècles)

Depuis l'époque Romaine on continuait, en Occitanie, à interpréter comme des signes les menus accidents qui arrivent aux personnes (cf. : la chute d'Archambaut, au vers 1273 de *Flamenca*, l'éternuement d'Alix, au vers 5245, etc.). Mais c'étaient toujours les oiseaux qui, par la direction ou l'allure de leur vol, fournissaient les présages les plus sûrs. « *Crezez en l'agur dels albas* », écrivait déjà Marcabru. On interprétait leur vol à la manière antique ou d'une façon analogue, comme on le voit par l'exemple suivant tiré de la *Chanson de la Croisade* : « Devers Castelnaud où vont Monseigneur Bouchart et les siens, est parti un aubier (sorte d'aigle) qui venait de la gauche en ça vers la main droite, et volant aussi vite qu'il pouvait contre le courant d'air. Sire, dit alors Martin Algai, par Saint-Jean ! de quelque manière que le combat s'engage, nous y serons vainqueurs... Le meilleur augure, répondit Bouchart, je ne l'estime pas un gant » (1). Mais un scepticisme aussi décidé que celui de Bouchart ne devait pas être commun au XII^e et au XIII^e siècles, à en juger par le nombre assez considérable de Troubadours qui ont rapporté la croyance aux augures et aux sorts. On en trouvera la liste dans Raynouard (2) et dans Chabaneau (3). Les témoignages les plus intéressants sont ceux de Marcabru :

*E tornatz los garsos atras
qu'en agur crezon e en sort ;*

de Bernard de Ventadour :

*Non ai mas fiansa
En augura ni en sort.*

de Guillaume de Berguedan :

*E vai-t'en d'espero
No i gartz augurs ni sortz.*

(1) *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, vers 2084-2096. Traduction Fauriel.

(2) Raynouard. *Choix*. Tome 2. (Lexique roman), au mot : Auguri, page 142.

(3) *Sermons et préceptes religieux en langue d'oc du XII^e siècle*, publiés... par C. Chabaneau. Montpellier, 1885, page 81.

de Guillem Adémar :

*Ieu ai vist hom que conois fort
Et ai legit nigromans'e Sort
Trahit per femn'a pecat e a tort.*

de l'auteur de *Flamenca* :

Saps prou d'agur e prou de Sort (vers 1799).

de Nat de Mons :

*Car a mans ome ve
vesios en durmen
o velhan per agurs
o per senhals segurs
co l deu endevenir.*

de Pierre de Corbiac, enfin :

*E sim vuelh entremetre sai pron d'aguramens,
D'encontre e de demandas e dels auzels prenens
Los destres els senestres, los anans els venens*

(Trésor, vers 745-747).

Dans le *Registre d'inquisition de l'évêque Fournier*, T. I, p. 388, deux chouettes (*cavècas* en occitan) qui crient sur le toit d'une maison, sont deux *diabls* chargés d'emmener aux enfers l'âme d'une certaine Dame Roque qui va mourir. Au XV^e siècle, les *Opuscles* considèrent comme de mauvais augure l'oiseau (la chouette?) qui chante sur les maisons où reposent des malades.

Les animaux les plus divers ont servi aussi de signes fatidiques. Au XV^e siècle, la vue d'un loup, d'un lièvre traversant la route, le matin, présageait l'imminence d'un malheur (4).

La publication par Jean Duvernoy, en 1963, du *Registre d'Inquisition de Jacques Fournier*, n'apporte rien de bien nouveau, en ce qui concerne la divination par les présages naturels, et confirme seulement ce que nous savions déjà.

On trouve, au tome III, page 210, ce témoignage précis et par ailleurs fort émouvant :

« Ils sortirent, le lendemain, d'Agramunt (province de Lérida, Espagne) — c'est Pierre Maurin qui parle — et arrivèrent à Pontz pour le repas de midi. Et comme ils marchaient sur la route, avant l'heure du déjeuner, une pie passa trois fois devant eux. L'hérétique (Bélibaste) la vit. Et comme la pie avait criailé une fois en traversant la route, le dit héré-

(4) *Opuscles*, pp. 380-381.

tique s'écria à cette vue : « Esprit saint, viens à notre aide ! » Et il s'assit, sur une pierre, tout triste et anxieux. Le témoin (Pierre Maurin) lui demanda alors : « Pourquoi êtes-vous triste et troublé de la sorte ? » L'hérétique lui répondit que c'était à cause de la pie qui était passée trois fois devant eux sur le chemin. Et comme le témoin lui disait qu'il ne fallait pas se soucier des oiseaux et des présages de ce genre, et qu'il n'y avait que de vieilles femmes pour s'intéresser à ces choses-là, Bélibaste ajouta qu'il tenait de son père que c'était un mauvais signe quand des oiseaux traversaient la route par où l'on devait passer. » (*Registre d'Inquisition...* T. III, 267 a-b; p. 210). Ailleurs, ce sont deux pies qui se jettent l'une contre l'autre et se battent, puis vont se poser sur un arbre et, finalement, traversent la route avant de s'envoler. Bélibaste interprète également ce fait comme un mauvais présage. (*Registre d'Inquisition...* T. III, p. 250).

* * *

Dans presque tous les textes précédemment cités, on remarque que les « Sorts » sont souvent associés aux « Augures ». Ils en différaient cependant beaucoup. Les augures étaient des présages naturels; les « Sorts », des présages provoqués. L'un des procédés les plus employés a sans doute été celui dont use Guilhem dans le roman de *Flamenca* : Voulant savoir s'il doit persévérer dans la voie d'Amour et s'efforcer de conquérir sa Belle, « il ouvre un psautier au hasard et tombe sur un verset qui le remplit de joie : *Dilexi quoniam* (Psalm. 114, 1) (« Parce que j'ai aimé... »).

*Un vers trobet de qual sap bo
Un sautier pren e ubri lo
Zo fon : Dilexi quoniam* (5).

Le Pape Innocent III ne dédaignait pas, lui non plus, de consulter le Livre, si l'on en croit la « *Chanson de la Croisade* » : « Le Pape entre dans un jardin du palais pour dissiper son chagrin, et y trouve un « Sort », (auquel il voit) que le Comte de Toulouse peut remonter au pouvoir » vers 3381-2 et 3389-90). Cette pratique divinatoire que Pierre de Corbiac, dans son *Trésor*, n'a garde d'oublier, a fait l'objet, au XIV^e siècle, d'un Traité spécial (6) qui nous renseigne, précisément, sur toutes les façons possibles de se servir des « Sorts ». Il parle notamment d'une méthode, très répandue, qui consistait à maintenir un missel en équilibre, par un ruban ou une clé, à lui poser mentalement une question, et à attendre qu'il se mit à tourner dans un sens ou dans un autre, lesquels correspondaient — selon un code pré-établi — à une réponse affirmative ou négative. On a toujours cru que l'Avenir pouvait être dévoilé par la giration sur-naturelle d'un objet, (souvent rond). Jusqu'au 19^e siècle, on a fait « tourner » ainsi le missel, ou le tamis (*le sédas*), dans toutes les campagnes de France. Et les « tables tournantes », mises à la mode par le Spiritisme, ont seulement renouvelé cette manie traditionnelle.

(5) *Flamenca*, vers 2300-2302.

(6) R. Meyer. *Romania*. XXVI. 256-264.

Mais une autre méthode, plus perfectionnée, a connu aussi un très grand succès : on disposait d'un recueil de réponses préparées à l'avance, on l'ouvrait au hasard à l'aide d'un signet, et on n'avait plus qu'à lire l'arrêt du sort. Nous possédons l'un de ces textes, trouvé à Cordes, près d'Albi, dans un mur de la fin du XIII^e, ou du commencement du XIV^e, et publié naguère par C. Chabaneau (7). Il ressemble sans doute à ce qu'étaient les « Sorts » employés dans l'antiquité chrétienne : *Sortes Apostolorum*, *Sortes Sanctorum*, *Sortes Prophetarum*. Les réponses y sont rédigées en termes assez vagues pour contenter tout le monde. Voici, par exemple, la réponse : 18 : « *Aiso que quers es ferm, outra causza cosira ; outra causza venra a tu que non cosiras* », ou bien : 22 : « *Aisso que quers bon es ; amorossament parvenras a ton dezirier* ». Il y a ainsi 57 sentences. A la marge du parchemin sont attachés par leurs extrémités des fils de couleurs, en nombre égal aux sentences et placés chacun en face d'une de ces dernières. « M. Rocquain, qui avait adressé une communication à ce sujet à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1880, déclare que « lorsqu'on le consultait, le diseur de bonne aventure commençait par lire la prière inscrite en tête de la feuille, puis il disait à celui qui le consultait de choisir un fil au hasard, et il lisait la réponse correspondant au fil touché » (8).

Ce recueil reproduisant un livret latin, dont un manuscrit a été publié en 1687, parmi les *Miscellanées* posthumes du célèbre Pierre Pithou, n'est évidemment pas d'inspiration « Occitanienne ». Il n'est qu'une version — parmi beaucoup d'autres qui se sont perdues — du « *liber qui appellatur Sortes apostolorum apocryphus* », que l'on trouve déjà mentionné dans le décret du Pape Gélase sur les Apocryphes, en 494 (9). Il n'intéresse le Folklore que par la façon infidèle et inintelligente dont il a été traduit, et par les croyances dont il était le support. Bruno Dusan qui publia le texte, le premier, dans la « *Revue archéologique du Midi de la France* » (T. I. Toulouse, 1866-67, pages 225-237) pensait qu'il pouvait être attribué aux Cathares, parce qu'il n'y était point question de la Vierge, dans la prière préliminaire. Mais ce ne me semble pas un argument décisif en faveur de cette attribution, pas plus d'ailleurs que la formule « *Sancta Trinitat en la Unitat* », ni le rôle joué par le Diable (*Que nom puesca lo Diablen decebre en aquesta mia besonha!*).

Vers le XV^e siècle — peut-être plus tôt — d'autres procédés divinatoires se sont introduits en Occitanie : Les « *Opuscules* » nous apprennent qu'il y avait des gens qui faisaient sauter une pièce d'argent dans une écuelle pleine d'eau, pour savoir le nom du mal dont ils étaient atteints (Mal « nommé » : mal « guéri »), ou pour connaître l'auteur d'un vol (page : 377). La pièce sautait hors de l'écuelle quand on prononçait à haute voix, dans une liste, le nom de ce mal ou le nom du voleur présumé.

(7) *Les Sorts des Apôtres*. Texte Provençal du XIII^e siècle, publié avec l'original latin, par Camille Chabaneau. Paris, Maisonneuve. 1881.

(8) *Les Sorts des Apôtres...* page 1.

(9) *Les Sorts des Apôtres...* page 6.

mé ! Parfois, on faisait confectionner une pièce de monnaie spéciale, qui était censée représenter le coupable. Dans ce cas, il y avait ébauche d'envoûtement. Peut-être même l'opération équivalait-elle à une sorte d'ordalie pratiquée sur le symbole et non réellement (10).

* * *

Je ne sais pas trop dans quelle catégorie il convient de ranger le procédé divinatoire exposé dans le *Registre d'Inquisition de l'évêque Fournier*, T. II, p. 39). (Déposition d'Arnaud Sicre).

Le témoin, appartenant à l'entourage de Bélibaste, le dernier « parfait » cathare réfugié en Catalogne, est allé consulter, pour une personne qui n'a pu se déplacer, un devin arabe installé à Calenda, près de Morella (province de Teruel). Voici comment l'opération magique est décrite :

« Le devin a placé son grimoire (écrit en arabe) entre lui et le témoin (auteur de la déposition). Il lui remet une baguette de bois quadrangulaire (une sorte de règle ?), de la longueur du doigt du milieu, au bout de laquelle est attachée une corde. Il y a, sur la baguette, gravées (ou fixées ?) deux lignes transversales. (Le dessin qui figurait sur le manuscrit, et qui nous eût mieux renseignés, a malheureusement disparu).

Le devin demande alors au témoin de tenir la baguette suspendue fixement au-dessus du livre, pendant que lui-même se met à lire. Le témoin a beau essayer d'immobiliser la baguette, il ne peut pas l'empêcher de s'agiter avec force.

Après avoir lu quelque temps dans le livre près duquel (ou dans lequel ?) il a déposé un morceau du vêtement appartenant à la personne qui fait l'objet de la consultation (et qui n'est pas le témoin), le devin dit à ce dernier de laisser descendre la baguette sur le livre. Mais si lentement qu'il la laisse descendre, elle ne reste pas au-dessus du livre : quand elle tombe sur les « dites lettres » (c'est-à-dire : quand elle est en contact avec certaines lettres), elle se met à faire des sauts, tantôt d'un palme, tantôt d'un palme, tantôt de deux, quelquefois de trois. Ce qui étonne beaucoup le témoin... ».

L'appareil du sorcier arabe était donc une sorte de « pendule », mû par l'énergie « surnaturelle » émise inconsciemment par le témoin ou le consultant, ou attribuée à quelque entité magique. Il s'apparente à tous les procédés divinatoires que nous avons passé en revue où un objet est mis en mouvement : le tamis que l'on fait tourner, le psautier soumis à

(10) Les ordes christianisées — les « jugements de Dieu » — sont trop connues pour que j'en parle ici. Elles n'appartiennent d'ailleurs pas en propre à l'Occitanie. Rappelons cependant que dans Daurel et Beton, Ermenjart réclame l'épreuve du feu, pour convaincre le roi qu'elle a dit vrai en accusant Gui, auquel elle se voit fiancée de force, d'avoir assassiné son premier mari. Le roi restant inflexible, elle se répand en imprécations et jette dans le feu l'anneau de fiançailles (vers 607-643).

la même giration (et, somme toute, aujourd'hui les « tables tournantes »). La « force magique » répond — selon une convention établie à l'avance — aux questions qu'on a mentalement posées. (Ici, les lettres arabes sur lesquelles le pendule s'arrête ou sur lesquelles il saute, devaient avoir, pour le devin, une signification bien déterminée)... On remarquera que celui-ci a établi en outre un lien de magie « contagieuse » entre lui et la personne dont il veut connaître le destin — en mettant un morceau de ses vêtements en contact avec le grimoire.

* * *

Ce procédé, d'origine arabe, était connu en Occitanie sous cette forme-là ou sous une forme analogue. Il ne faut pas le confondre avec les autres moyens de divination qui utilisent un code pré-établi du même genre, mais où le *hasard* — considéré d'ailleurs lui aussi comme une force magique — agit seul comme révélateur du destin (ou du passé ignoré) Cf. : *les Sorts des apôtres* ou la *divination* par l'interprétation des premiers mots ou des premières lettres de telle page d'un livre *ouvert au hasard*.

Le *Registre d'Inquisition de l'évêque Fournier* nous fournit un exemple assez curieux (tome III, p. 207) de cette utilisation du hasard : « Un hérétique veut savoir si le voyage qu'il projette tournera pour lui bien ou mal. Il consulte un voisin un peu sorcier, qui procède de la façon suivante :

« Il prend un soulier de cet hérétique et, à partir du *lar* (c'est-à-dire de l'âtre ou de l'endroit où on fait le feu), on reporte la mesure bout à bout, en ligne droite, jusqu'à la porte d'entrée de la cuisine. Si le soulier tout entier, ou la plus grande partie du soulier, dépasse la porte d'entrée — vers le dehors —, cela signifie que la personne en question *s'en ira, mais ne reviendra pas*. Si, au contraire, le soulier, en totalité ou dans sa plus grande partie, demeure à l'intérieur de la salle (sans franchir le seuil), cela signifie que la personne *s'en ira, mais reviendra* (sans encombre)... ».

* * *

Un procédé de même genre était employé, naguère, par les enfants pour désigner celui qui, dans le jeu de *cligne-musette*, par exemple, devait faire le « colin-maillard ». Deux enfants marchaient à la rencontre l'un de l'autre en reportant successivement, bout à bout, le pied droit et le pied gauche. Celui dont le soulier était écrasé par le bout du soulier de l'autre était le vaincu : c'est lui qui « clignait » (fermait les yeux, ou se laissait bander les yeux).

* * *

Les jeunes filles cherchaient à connaître le nom de leurs futurs maris en usant du procédé suivant recommandé par les « *Ordenansas* ». « Elles mettaient le premier fil qu'elle avaient filé, à terre, devant leur porte. Le premier homme qui venait à passer, ressemblait au mari. S'il

marchait dessus du pied droit, il portait le même prénom que lui (vers 598-609). Il est fort probable que cette coutume était déjà répandue dans le peuple avant le XIV^e siècle, mais je n'en ai trouvé nulle part la preuve. Il est dit dans *Flamenca* (vers 6194-6195) que les amoureux « tranchaient un jonc à la Saint-Jean pour voir s'ils s'aimeraient d'ardeur égale. C'était là une manœuvre d'amoureux, plus qu'une véritable opération divinatoire, dont le rapport avec la Saint-Jean ne manque pas d'intérêt, mais qui ne se rattache que très indirectement au choix d'un époux.

* * *

Bien entendu, toutes ces mancies pouvaient être pratiquées en présence et avec l'aide du devin ou du sorcier, mais elles prenaient alors, de ce fait, une tonalité magique plus accentuée. Les devins ne paraissent pas souvent chez les Troubadours. Et il faut attendre le XV^e siècle — et les « *Opuscles* » — pour voir les Bohémiens — « *Aquestz devis o devinas - Boémis o de autre païs* (page 377) se spécialiser dans la divination

Les sorciers pratiquaient surtout la nécromancie (11) et l'évocation des Démons; les devins, l'astrologie et la Géomancie. En ce qui concerne les traits particuliers de la sorcellerie occitane, nous sommes assez mal renseignés. Il ne reste guère en Langue d'Oc qu'une « discussion d'une sorcière avec son confesseur », publiée par P. Meyer (Romania, 1885, page 521) et tout récemment par R. Lavaud et R. Nelli (12) qui ne nous apprend rien que nous ne connaissions par ailleurs. Il existe, par contre plusieurs traités d'astrologie, certainement d'origine Arabe, dont les deux principaux ont été publiés en partie par P. Meyer (Romania, pages 215-273). Ils complètent à merveille les deux importants chapitres du *Breviari d'Amor* — intitulé l'un « de la nature dels VII planetas en général » (vers 4000 à 5105) et l'autre, « d'astre e de desastre », qui reproduisent à peu près le système astronomique de Ptolémée et les théories astrologiques de l'antiquité gréco-arabe. L'un des traités d'astrologie, en vers, publiés par Paul Meyer, contient aussi un bref résumé de Géomancie. Cette science occulte procédait par interprétation de points projetés, au hasard, sur le sable ou sur le parchemin, et y délimitant des figures. Elle a peu évolué du XIV^e au XVI^e siècles, époque où Robert Fludd, dans son « *Utriusque Cosmi Tractatus* » expose la Géomancie traditionnelle (13). Comme l'Astrologie — qui a joui d'une grande faveur dans les milieux savants jusqu'au XVIII^e siècle, cette science divinatoire n'a rien de spécifiquement Occitan; ce qui nous dispense d'en parler davantage.

René Nelli.

(11) Dans le roman de Jaufré il est question d'une tête magique — du même genre que celle dont se servaient, paraît-il, les Templiers — qui prédit l'avenir. Mais au Moyen Age on croit aux Diables plus qu'aux fantômes. Ce sont les démons qui agissent et non pas les morts.

(12) R. Nelli et R. Lavaud, *Les Troubadours*, T. II, 1966, p. 752.

(13) Robert Fludd. *De Geomantia*, extrait de *Utriusque Cosmi Tractatus* (1609). Traduction P.V. Piobb. Editions Dangles, Paris, 1947. — Un fragment d'un *Traité de Géomancie* a été publié par R. Lavaud et R. Nelli (*Les Troubadours*, T. II, pp. 686-693).

Le Milhàs

(RAISSAC - SUR - LAMPY (Aude))

Sur une distance de sept kilomètres à peine, il est curieux de dénombrer sur la rivière du Lampy, ou sommant les collines voisines, huit moulins à eau et quatre à vent, soit, en moyenne, un moulin chaque 650 mètres : moulin de Rouquette, moulin de Mestre, moulin de la Combette (actuellement désigné sous le nom de moulin de la Birole), moulin de Saint-Félix, moulin à vent de Graves, à Raissac, sur le cône duquel courait une prière poétique mais païenne : « Eole, envoie-nous ton zéphire ! », moulin de Cau acheté vers la fin du XVIII^e siècle, à la famille seigneuriale des Thoron de Raissac, moulin de Relhou, à Alzonne, moulin à vent de la Cassignole, moulins à vent jumeaux de Poulhariès, à peine distants de dix mètres. Et, sur la Vernassonne : moulin « de la Poulerie », aujourd'hui moulin de Cambon, et, dans le passé, propriété de la famille Denille, qui donna à Alzonne des consuls, des hommes de loi, des médecins, des officiers de marine...

Avant la Révolution tous ces moulins, ainsi que les puits, les fours à pain, les fours à chaux et les fours à plâtre (1) étaient, en principe, propriété seigneuriale. Actionnés par l'eau ou par le vent, ces douze moulins « travaillaient ».

La farine d'avoine, d'orge, de seigle, de paumelle était, en général, destinée au bétail ; celle de blé, de sarrasin et de maïs aux humains.

De temps immémorial, le *milhàs*, bouillie de farine de maïs, est connu à Raissac, où comme dans bien d'autres contrées occitanes, il a constitué l'alimentation de base. En effet, avant même la découverte de l'Amérique (1525), le maïs était déjà connu — des historiens l'affirment — dans l'ancien continent, où il a précédé, et de loin, la pomme de terre. Celle-ci apparut en Europe en 1534, mais ne fut admise, en fait, dans l'alimentation qu'à la fin du XVIII^e siècle.

Aujourd'hui, la pomme de terre a supplanté le maïs, au point que maintenant le *milhàs* est considéré, à cause de sa rareté, comme un mets de luxe et une véritable « gourmandise ».

Il ne faut pas confondre le *milhàs* avec la *polenta* italienne ou corse. En Italie, on incorpore à la *polenta* de la farine d'orge, et en Corse, de la farine de châtaignes. Le *milhàs* de Raissac ne comporte que de la farine

(1) Nombreux sont, à Saint-Martin-le-Vieil, les fours à chaux et les fours à plâtre. Certains sont encore dans un bon état de conservation.

de maïs blanc. Le maïs hybride, rouge, noir ou jaune est impitoyablement rejeté. Ce maïs blanc, finement moulu sur les meules de granit du Sidobre, actionnées encore en 1976 par les eaux du Lampy, est ensuite soigneusement tamisé.

Des chaudrons en cuivre rouge, fabriqués pour la plupart à Durfort (Tarn) et d'une contenance de 80 litres sont des ustensiles indispensables. Avant de recevoir l'eau nécessaire pour le *milhàs*, ils doivent être d'une netteté absolue. La chaleur de leur éclat est une satisfaction pour l'œil. La vue de ces ustensiles ravive une tradition solidement établie, selon laquelle des déserteurs de l'armée du Prince Noir, ayant participé aux raids destructeurs dans notre région, en 1355, se seraient installés à Durfort et seraient devenus les premiers dinandiers.

* * *

Quoi qu'il en soit, voici comment se confectionne le *milhàs*. Deux tiers d'eau, un tiers de farine, une poignée de sel. Quand l'eau atteint 65 degrés, on y verse la quantité de farine convenable, lentement, pour éviter la formation de grumeaux (*coquèls*). Jusqu'au moment de la cuisson qui est effective après 50 minutes de travail, la pâte est incessamment battue, au moyen d'une spatule en bois de laurier qui la parfume agréablement.

Le *milhàs* est cuit au feu de bois, mais pas de n'importe quel bois. Le bois de chêne ou de chêne-vert est impropre, car, trop homogène, il apporte trop de calories. Aussi est-il généralement écarté : la pâte doit cuire lentement. Pour ce faire, le bois idéal est celui de hêtre, de bouleau, de frêne, de pin ou de peuplier.

Le degré de cuisson atteint, tout le contenu du chaudron est vidé sur une vaste table recouverte d'une nappe très blanche, légèrement saupoudrée de farine de maïs. Bien étalé, le *milhàs* ne doit pas dépasser deux centimètres d'épaisseur.

Après refroidissement, il est débité en « plaques » carrées de 10 centimètres de côté.

Si l'on excepte la mouture du maïs, travail réalisé par l'énergie hydraulique, on peut affirmer que le *milhàs* de Raissac est entièrement « fait à la main ». Quel travail ! Quel beau travail ! Et quelle excellente chose que ce *milhàs* ! Les gourmets audois et ceux des départements limitrophes l'apprécient vivement. L'un d'eux me déclarait, dans son langage pittoresque : « Ce *milhàs* fait de mon estomac un véritable salon ! »

De son côté, enthousiasmé par ce mets, le poète occitan Prosper Estieu, qui enseigna à Raissac-sur-Lampy, de 1903 à 1923, écrivait : « *Caud o fred, molh o dur, lo milhàs te restaula!* » (Chaud ou froid, mollet ou dur, le *milhàs* te revigore !) Il lui attribuait, de surcroît, la vertu suivante : « *Fa les gojats forts e las filhas manadas* » (Le *milhàs* rend les garçons vigoureux et les filles jolies).

Que ne raconte-t-on pas sur le *milhàs* ? Jadis, pour meubler les longues veillées d'hiver, on rappelait, chez les Homps et les Cathary, qu'un jour le roi Henri IV, déguisé, serait venu jusqu'à Raissac. Tenailé par la faim, il aurait demandé l'hospitalité à un habitant du lieu. Celui-ci offrit au roi du *milhàs* au miel qu'il trouva fort à son goût. Il le trouva si bon que, rentré chez lui, il fit augmenter aussitôt les impôts des paysans de la région. N'était-ce pas justice puisque ces paysans se nourrissaient mieux que le roi lui-même ? (2).

(2) Il existe tout un folklore du *milhàs* (auquel le roi Henri IV est curieusement mêlé) qu'il n'est pas inutile de fixer ici :

a) Sous Henri IV, les habitants de Castres mangeaient beaucoup plus de *milhàs* que de pain, et ils eussent préféré le pain. Lorsque le roi passa à Castres (?), les consuls lui présentèrent une pétition par laquelle ils demandaient la diminution des impôts. Le roi interrogea le consul porteur de la pétition : « De quoi se nourrissent vos concitoyens ? » — « De *milhàs*, sire », murmure le consul. — « Je ne connais pas ce manger », dit le roi, « voudriez-vous m'en faire servir ? » Quand la ménagère à qui s'adressa le consul, apprit que ce *milhàs* était destiné au roi, elle voulut que sa bouillie devînt une friandise. Elle employa de la bonne huile et les morceaux de *milhàs*, gonflés et roux à plaisir, saupoudrés de sucre pilé et de fine râpura de citron, devinrent des sortes de beignets... Le roi les mangea de bon appétit et les trouva délicieux...

« Puisque vos concitoyens se nourrissent de friandise, ils ne sont guère malheureux, dit le roi. Votre pétition, messieurs, est non avenue ! »

Mais lorsque Henri IV, repassant à nouveau par Castres, redemanda du *milhàs* aux consuls, ils lui firent servir, cette fois, une pièce froide de bouillie de maïs. C'est ce genre de *milhàs* que les pauvres gens mangeaient alors en guise de pain. Le roi trouva cela exécration, et c'est en riant de la leçon, que lui avaient donné les consuls, qu'il consentit à réduire les impôts de la ville de Castres. (D'après Auguste Fourès, *La Revue Méridionale*, novembre 1890, pp. 243-245).

b) On racontait à Carcassonne (Cité) que la duchesse d'Orléans (?) de passage dans cette ville, s'était rendue chez Madame de Gastine (?), notable de la Cité. La conversation roulait sur la cuisine locale. « Je serais curieuse, dit la Duchesse, de savoir ce qu'on mange à la Cité ? » — « Du *milhàs* », répondit Madame de Gastine. — « Du *milhàs*, qu'est-ce donc ? » — « C'est une bouillie de farine. » — « J'aimerais en goûter ! » — « Qu'à cela ne tienne : on vous en servira demain. »

Madame de Gastine envoya chercher le jour même de la fine fleur de farine de blé, délayée avec soin (et Mlle Rouquet, l'informatrice, ajoute : *l'avià pas de coquels* ! Il n'y avait pas de grumeaux !). La pâte ainsi obtenue fut cuite dans une excellente graisse d'oie et saupoudrée de sucre.

La duchesse, enchantée, déclara ce mets excellent. Mais l'histoire se répandit et lorsque la duchesse, sur le point de quitter le pays, traversa les rues de la Cité, les bonnes gens s'écriaient sur son passage : « *La duchessa a pas tastat de milhàs rotaire* ! » La duchesse n'a pas goûté le *milhàs rotaire*. (On appelait ainsi le *milhàs* des pauvres bougres, assez indigeste). Ce *milhàs*, composé de farine grossière (de maïs) était fait pour 15 jours, et souvent au bout de ces quinze jours il était moisi : ce qui n'empêchait pas qu'on le consommât !

Heureusement la Duchesse ne comprenait pas la langue d'oc. Depuis cet incident les gens de la Cité disaient sur le ton de la plaisanterie : « *Ne vos pas de milhàs rotaire* ? » En veux-tu du *milhàs « roteur »* ? (Folklore de la Cité de Carcassonne, revue *Folklore*, n° 29, Décembre 1942).

Il y a cent manières d'accommoder ce mets... royal. En voici quelques-unes qui ont tendance à s'imposer de plus en plus :

- 1) On le dore au gril sur feu de bois et on le consomme avec une sauce, un civet, une daube, des œufs, des saucisses, de la cansalade...
- 2) On le dore à la poêle, et on le sucre sur le plat (3).
- 3) On pique les « plaques » à la fourchette, après les avoir enduites de confiture ou de miel et fait dorer au four.
- 4) On remplace la confiture par du gruyère ou du fromage gras.
- 5) On dédouble les « plaques » ; on les bourre de « fritons » et on les met au four (4).

* * *

Le milhàs ! Prosper Estieu le considérait comme un reconstituant et aussi comme un produit... de beauté ! Il en est qui l'apprécient à l'égal d'un remède. Le fait suivant m'a été raconté vingt fois : « Atteint d'un ulcère à l'estomac, un médecin bien connu dans la région, venait, chaque semaine, faire à Raissac, sa provision de *milhàs*. Son estomac, rebelle à tout autre aliment, acceptait sans difficulté le milhàs au gruyère ou au fromage gras... ».

Tout récemment un prélat audois me confiait que dans son village natal, il connaissait une certaine Marie B... qui eut raison d'un ulcère à l'estomac en consommant beaucoup de milhàs (5).

A Raissac — et ailleurs — les vertus du milhàs n'ont jamais cessé d'être fort appréciées. Actuellement les événements les choses évoluent avec une telle rapidité qu'il ne faut jurer de rien. Peut-être, dans un congrès prochain, la Faculté interdira-t-elle certains médicaments corrosifs et prescrira-t-elle, à leur place, le *milhàs*, comme puissant reconstituant, remède contre les maux d'estomac, et, pourquoi pas ? comme produit de beauté !

Abbé Joseph Courrieu.

(3) C'est le *milhàs frit* dont parle Auguste Fourès.

(4) Fourès distingue simplement du *milhàs frit* le milhàs à la *cassole* qui doit figurer, dit-il, au dessert d'un repas où le *cassolet* a trôné.

« En voici la recette : sur un feu clair, dans un chaudron de cuivre rouge, on détrempe de la farine de maïs, passée plusieurs fois au sas. On y ajoute du miel, de la râpure de citron et de la fleur d'oranger. Quand la bouillie est assez épaisse, on y jette des menus morceaux de cédrat. On le vide ensuite dans une cassole où l'on a placé des tranches de cédrat formant un dessin quelconque et on la met au four; on l'en tire dès qu'elle est couverte d'une croûte dorée, puis on la laisse bien refroidir.

Le milhàs est retourné sur un plat, tel un caillé hors de sa faisselle.

Une fois servi, on le divise par tranches. »

(Auguste Fourès : *Le Midi gastronomique*, II ; le milhàs à la cassole. *Revue Méridionale*, Carcassonne, novembre 1890).

(5) Il semble qu'en certains cas on ait même apporté du milhàs en offrande à la Sainte Vierge. D'après le Dr Pebernard : « A Notre-Dame du Cros, près de Caunes (Aude), on offrait à la Vierge des *moffetas* (ou pains tendres)... on prétend que les paysans y portèrent souvent « du milhàs rotair ». (*La médecine vétérinaire religieuse au Moyen Age et dans le Cabardès*. Société Centrale d'Agriculture de l'Aude, Bulletin de Mars 1907).

LOS ESCORCOLHS

(Interventions de gendarmes dans les querelles de village ;
perquisitions, etc...)

La langue occitane a, pour désigner les perquisitions faites par les représentants de l'ordre, un mot bien particulier et assez peu usité de nos jours : « *los escorcolhs* » (1). « *Faire los escorcolhs* », c'est procéder à une perquisition.

On a beau habiter le pays où le soleil égaye les esprits, où le vent éloigne les mauvaises querelles, il n'en reste pas moins que, l'homme étant ce qu'il est, l'occitan reste chameilleur à ses heures.

La dispute peut surgir à cause d'une limite non respectée par un voisin dans la culture d'un champ, à cause de l'emprunt d'un chemin privé. Il peut s'agir aussi d'un vol présumé et, au pire, d'une dénonciation. La dispute survient. Les discussions sont souvent nombreuses et, quelquefois, mais quelquefois seulement, orageuses.

Quand « ça va mal », le plaignant « appelle les gendarmes ». L'enquête commence et, s'il y a eu vol, une perquisition est faite chez le présumé coupable afin de mettre au jour l'objet du délit. Cette opération qui met la maison sens dessus dessous, qui vide armoires et tiroirs, commodes et bahuts, c'est « l'escorcolh ».

Il est bien évident que ces perquisitions et ces enquêtes-là ne sont pas particulièrement réservées au Languedoc. Les gendarmes tiennent garnison depuis longtemps, dans toutes les provinces de notre pays. L'originalité vient plutôt du vocabulaire utilisé dans les disputes, parfois de l'objet même de la plainte ou de la dénonciation (chez nous, on dit aussi : la dénonce).

Un agriculteur de Brenac avait utilisé un alambic clandestin pour augmenter sa réserve d'alcool, cela en procédant à une distillation qui échappait aux droits en usage. Dénoncé par l'un de ses voisins, boulanger irascible avec lequel il n'entretenait pas de bons rapports, il vit « descendre » chez lui la brigade de gendarmes de Quillan. Mais, prévenu par une oreille amie qui avait entendu le boulanger exprimer tout haut sa mauvaise intention de « dénonce », cet agriculteur — plus imprudent que gros fraudeur — avait eu le temps de jeter le cher produit de sa distillation au ruisseau et de cacher l'appareil.

(1) Etym. Latin : ex + curculio + are.

Les gendarmes repartirent bredouille mais laissèrent la maison dans un grand désordre. Et, l'on comprendra dès lors, que cette opération ne vint pas adoucir les relations entre notre homme et le boulanger.

Deux autres exemples « d'escorcolhs » me sont fournis par M. André Lagarde, connu pour son dévouement à la Langue Occitane (2). Les deux anecdotes sont en langue d'oc et rapportées dans la langue originale, elles gardent, me semble-t-il, toute leur saveur et cette originalité dont nous parlions plus haut.

Goûtons dans la première les propos de la plaignante :

« *La Mari-Brandon, una vièlha del « Castel » qu'i demoravan los indigents, se venià d'avisar que li aviàn raubada una lapina. E, n'acusava una siuna vesina, la Matabiola, una paurassa que la talent avià plan poscut butar a far lo cop... La Mari, lo pel estarlufat, roja coma la cresta del polh, los uèlhs fora del cap, bracejava a la fenestra en cridant, desvariada : « Volura, Canalha, Carnaval, Vièlha truèja. Farai venir los gendarmas : Voli que faskan 'scorcolhs... » (3).*

C'est, paraît-il, dans la forêt de Bélesta que commence la deuxième anecdote. Elle montre bien le déroulement de l'enquête et l'astuce du délinquant « mineur » qui échappe à la punition.

« *Un ome, al bosc, avià panat una pigassa. Lo picaire, cormacat, s'en era anat planher. E nostre ome, qu'avian vist rodar al bosc lo jorn del raubatori, fosquèt, a bon dreit, suspectat. Los gendarmas venguèron donc trucar a la siuna porta. El, endevinèt sul cop qu'anavan far los escorcolhs. L'ola de la sopa èra penjada al cremalh e gorgotava. El, fa ni una, ni dos. Desmarga la pigassa, ne fica lo margue al foc, e, lo ferre, te lo bota dins l'ola.*

Los gendarmas cerquèron pertot. Dins l'arca, dins l'estanhiera, jol dornier e dins lo forn. Gaitèron jol lèit, dins la palhassa e la colcena. Voidèron lo cabinèt per cas que fosquesse demest la farda. Forravirèron tot l'ostal, espiant pertot, quitament dins la chiminièra. E, mentre que cercavan, cerca que cercaràs, nostre ome repetava, amb la tranquiletat de la perfeita innocècia : « Mas se vos disi que l'ai pas ? Cadun sap ben ço

(2) André Lagarde a publié : « *Vocabulari occitan* ». Des contes : *Très aucèls de l'ombra. Très castels del diable*. Des traductions : *Letras de mon moulin* (Daudet). *Contes e racontes de Provença* (P. Arène). *Cantagrilh* (Escolier).

(3) Marie-Brandon, une vieille du « château » où demeuraient les indigents venait de découvrir qu'on lui avait volé une lapine. Elle en accusait une de ses voisines, la Matabiole, une pauvre que la faim aurait bien pu pousser à faire le coup. La Marie, le cheveu fou, rouge comme une crête de coq, les yeux hors de la tête, gesticulait à la fenêtre en criant comme si elle était devenue folle : « Voleuse, canaille, carnaval, vieille truiè... Je ferai venir les gendarmes... Je veux que l'on fouille chez toi... ».

que bolh dins son ola... Vertat ?... » L'ola, lo sol endreït que los pandorras i avian pas mes lo nas (4).

Les démêlés de nos parents avec la gendarmerie ou entre eux ont, certainement, donné des enregistrements originaux qu'il serait curieux de répertorier. Mais là n'est pas l'objet de ces quelques lignes.

Par contre, « l'escorcolh », c'est-à-dire la perquisition telle que nous venons de l'entrevoir à travers ces quelques faits nous paraît pouvoir s'inscrire dans les pages de notre « Folklore ».

Et nous retiendrons, en conclusion, plusieurs aspects dans l'intervention des gendarmes dans le village :

— D'une part, cette intrusion de la force disciplinaire dans le milieu paysan qui, vivant, lui, près de la nature, se veut plus libre, plus éloigné de la règle stricte, répressive, représentée par les forces de la loi. D'où cette peur profonde du gendarme. Pas forcément celle de l'uniforme, mais la crainte que l'opprobe n'habite, dans l'avenir, la maison visitée.

— D'autre part, le terme « escorcolh » qui fait ressortir le désordre laissé à la suite du passage des inquisiteurs. Et, également, les moyens mis spontanément en place pour tenir en échec l'autorité brutale soit par l'astuce individuelle, soit encore par l'entraide entre voisins pour permettre à l'interpellé — même dénoncé par un concitoyen — d'échapper à de lourdes poursuites.

L'enquête est redoutée. Elle laisse des traces profondes, mais sa réussite finale est incertaine... L'escorcolh est souvent improductif pour les gendarmes.

Alors, dans ce cas, on ne manque pas de s'en réjouir longtemps, dans le village, et l'on fête même, entre amis, ce déplacement gratuit.

Raymond Gougaud.

(4) « Un homme, à la forêt, avait volé une hache. Le bûcheron, le cœur gros, était allé porter plainte. Et, notre homme, que l'on avait vu rôder dans le bois le jour du vol, fut évidemment suspecté. Les gendarmes vinrent donc frapper à sa porte. Lui, devina aussitôt qu'ils venaient perquisitionner chez lui. La marmite de la soupe était pendue à la crémaillère et bouillait. Lui, ne fait ni une ni deux. Il démonte la hache, en jette le manche au feu et fourre le fer dans la marmite.

Les gendarmes cherchèrent partout. Dans le coffre à pain, dans le vaisselier, sous l'évier et dans le four. Ils regardèrent sous le lit, dans la paille et le matelas à plume. Ils vidèrent l'armoire dans le cas où l'outil serait caché sous le linge, fouillèrent toute la maison, regardant partout, excepté dans la cheminée. Et, tandis qu'ils cherchaient, cherche que tu chercheras, notre homme répétait avec la tranquillité de la parfaite innocence : « Mais si je vous dis que je ne l'ai pas... Chacun sait bien ce qui bout dans sa marmite... Non ?... ». La marmite, le seul endroit où les pandores n'avaient pas mis le nez.

LE JEU DE QUILLES

dans la Haute Vallée de l'Aude

Le 22 avril 1973, « Folklore » perdait un de ses collaborateurs : M. Noël Vaquié. — Dans ses notes, que Madame Vaquié a bien voulu nous confier, ce dont nous la remercions vivement, j'ai trouvé un reportage que le rédacteur de « Midi Libre » avait effectué à Quillan, en début de l'année 1972, à l'occasion des fêtes de Carnaval. Chaque année, les quillanais font leur Carnaval à l'imitation de celui de Limoux, mais les thèmes sont différents. En 1972, les « meninas » (1) avaient été choisies : vêtues de robes noires (6 m de tissu pour confectionner chaque robe), tenant leur légendaire parapluie à la main, elles arrivèrent en « faisant fecò » sur la place de la République pour faire l'ancestrale partie de quilles. De quoi s'agit-il?... C'est l'occasion pour M. Vaquié de nous décrire ce jeu :

Les quilles font la particularité de Quillan depuis des temps immémoriaux. Elles figurent sur l'ancien blason de la ville. Et on appelle aussi « les trois quilles », trois collines pointues qui se situent à l'Est de Quillan. En outre, le jeu de quilles était très en honneur à Quillan. Et il y a encore cinquante ans, seules y jouaient les femmes. Cette particularité du jeu féminin (les anciens n'ont jamais vu un homme jouer aux quilles) constitue une curiosité qu'on n'arrive pas à expliquer; car, ailleurs dans les villages de montagne, jeunes et vieux, hommes et femmes se mesuraient dans ce jeu...

Nous avons interrogé d'authentiques joueurs de quilles : Marie, de Quirbajou, et son mari, Louis Pous, originaire du Clat, qui ont fait, du temps de leur jeunesse, de nombreuses parties dans leur village respectif. Grâce à eux, nous avons pu avoir le règlement du jeu de quilles.

REGLEMENT DU JEU DE QUILLES

Le jeu se pratique avec neuf quilles (2) (H : 33 cm, D : 8 cm à la partie ventrue) placées en carré à 0 m 60 l'une de l'autre : 3 par côté et par ligne

(1) Menina : vieille femme, grand-mère.

(2) La boule, faite de hêtre très noueux, avait environ 30 cm de diamètre, elle avait deux cavités : la première pour le pouce, la deuxième pour mettre les quatre autres doigts.

et avec autant de joueurs que l'on veut. On prend des pailles dans la main et les joueurs tirent. Celui qui a la plus courte tirera le premier et l'ordre des autres joueurs est déterminé par la longueur de leur paille.

Pour le premier tireur, il y a toute liberté de distance. Mais lorsque tous les joueurs ont fait leur premier tir, pour recommencer la série du second tir et des suivants, il y a une règle bien précise. Celui qui totalise le plus grand nombre de points (une quille renversée permet de marquer un point) tire le premier pour la nouvelle série ; mais, celui qui totalise le moins de points fixe, lui, la distance de tir, à laquelle tous les autres joueurs devront se conformer pour la série. L'ordre des tireurs se déterminant selon le nombre décroissant de points totalisé par chacun d'eux.

La partie se joue sur un nombre déterminé de points, généralement trente-et-un points. Ainsi le premier qui arrive à totaliser trente-et-un points gagne la partie. Mais attention, il faut arriver au nombre juste. Par exemple, si un joueur a vingt-neuf points et qu'il renverse quatre quilles, cela fait trente-trois points. Son tir est annulé et il retombe à vingt-neuf points.

Le joueur arrivé dernier, s'il n'a aucune chance de gagner, prend parfois un malin plaisir, pour jouer un vilain tour aux leaders, de fixer des distances impossibles, parfois jusqu'à quarante ou quarante-cinq mètres, si ce n'est plus.

En cas d'égalité de points entre joueurs, on se réfère aux points qu'ils totalisaient à la série précédente.

J'ai essayé d'apporter quelques compléments au reportage de Monsieur Vaquié. Une rapide enquête m'a appris que le règlement du jeu de quilles, toujours le même quant à l'essentiel, subissait de légères modifications d'un village à l'autre. C'est ainsi qu'à Freichenet (Pyrénées Ariégeoises) on jouait à 21 points et celui qui dépassait ce nombre revenait à zéro. En cas d'égalité on tirait au sort. Le dernier joueur, celui qui « mandaba », non seulement fixait la distance de tir, mais pouvait également demander de tirer le « naouc », c'est-à-dire la quille centrale du « quilhè ». Dans ce cas, il était permis de choisir sa distance, et, avec la boule, il fallait non seulement abattre la quille, mais la faire sortir du « quilhè », la boule restant dans ce « quilhè ». Celui qui avait réussi ce difficile exploit gagnait la partie.

Ce jeu tenait jadis une très grande place dans les distractions des habitants de nos Pyrénées. Dans son ouvrage « La Vie quotidienne dans les Pyrénées sous l'Ancien Régime » (3), M. Jean François Soulet nous dit

(3) Paris. Hachette (1974), p. 282.

que les Pyrénéens paraissent pratiquer surtout le jeu de quille de neuf et rapporte qu'en 1535, une ordonnance interdit le jeu de quilles dans la rue, à Bayonne. Au siècle suivant à Sautel (Ariège), les paysans sont excommuniés par le curé Caulet parce qu'ils ont joué aux quilles pendant les vêpres. Il avait confisqué les quilles, mais cinq joueurs les avaient reprises de force, puis avaient frappé le curé et son clerc à coups de poings et à coups de quilles. Le jeu de quilles de neuf figurait dans la catégorie « jeux d'adresse » à l'exposition « jeux et sports dans les Pyrénées Françaises ». Musée Pyrénéen de Lourdes (26 juin - 15 octobre 1971).

Comme pour de nombreuses traditions populaires, la Grande Guerre de 1914-1918 a marqué une nette coupure ; et, l'après-guerre a vu un déclin très net des jeux de quilles ; mais dans certains villages (par ex. : Sainte-Colombe-sur-Guette, Camurac, Comus, Espezel, Prades, Ascou, etc...) il était encore pratiqué il y a une quarantaine d'années ; il y a trente ans femmes et hommes y jouaient à Niort-de-Sault ; et plus récemment (15 ans) à Aunat, à la même époque, à Ax-les-Thermes les femmes y disputaient de belles parties. Comme pour tant d'autres choses, la mode a supplanté la tradition, et maintenant la pétanque est reine.

† Noël Vaqué - Urbain Gibert.

Complément à une étude sur la médecine populaire

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt, dans le dernier numéro de Folklore, l'article que René Nelli a consacré à la médecine populaire. Le sujet est inépuisable ; mais il nous a semblé que les amis de notre revue liraient avec presque autant d'intérêt les pages qui vont suivre.

C'est en étudiant de vieilles archives d'une famille des environs de Nîmes que nous avons trouvé une page imprimée avec soin, mais dont quelques lignes ont disparu, rongées par les vers. Le texte, à cette réserve près, est le suivant :

« PAR PERMISSION

de Monsieur le Lieutenant-Général de Police, sur l'approbation de Monsieur BAGARD, médecin du Roi et président du Collège Royal de Médecine de Nancy, Chevalier de l'Ordre de St-Michel, à Messieurs les Médecins de Montpellier.

« La veuve MENGIN, bourgeoise de Nancy, fait, vend et distribue la véritable Boule de Mars, dite d'Acier Vulnérable. Les vertus et les effets de cette boule sont merveilleux, tant pour le corps humain que pour toutes sortes de bestiaux. Elle est très nécessaire dans les familles pour la guérison de toutes sortes de blessures, tant internes qu'externes, meurtrissures, coupures, pleurésies, migraines, hémorragies, pertes de sang des femmes, hémorroïdes, coups de feu ou d'épée, dureté ou enflures de la rate, maux de dents. Il faut mettre une bonne compresse, s'en étuver, et se coucher du côté opposé au mal. Pour la colique, on peut en boire tiède, pour les maux de mère également. Voici la manière dont on se sert de la boule. Pour les plaies, il faut prendre la moitié d'eau de fontaine, la faire chauffer un peu plus que tiède, dans laquelle on roulera la dite boule jusqu'à ce que la dite eau soit noire comme la dite boule; la retirer et y ajouter moitié eau-de-vie de laquelle on étuvera et bassinera la plaie ou contusion. Il ne faut pas laisser sécher la compresse : avoir soin de l'humecter de temps en temps sans la lever qu'au bout de deux fois vingt-quatre heures. Pour les... (cas où ?) on a la fièvre, on boira dans du bouillon ou du thé et... boire dans du vin blanc ou autre. Pour la migraine, il en faut... par les narines. Pour les maux de dents ou d'oreilles, on trempera un peu... dans la dite eau de boule, et on mettra dans l'oreille où la douleur se fait sentir ou dans la dent. Il faut en boire pour tous les maux

intérieurs, maux d'estomac, points de côté, chutes, épouvantes, lassitude et flux; il faut en boire dans du vin blanc et étuver tous les maux intérieurs. Pour les chutes et les coups d'épée, on fera boire au blessé un demi-verre de la dite eau de boule toutes les fois qu'il conviendra; le malade sera couché du côté opposé au mal pendant vingt-quatre heures, et ensuite on le pansera ainsi que ci-dessus, et en peu de temps il sera guéri. Il ne faut pas s'étonner si le malade perd beaucoup de sang le premier jour puisque c'est une nécessité; se servant de ce remède, il ne fait aucune suppuration, c'est ce qui cause la prompte guérison. Pour les engelures, elle est très bonne en y mettant une compresse, et à l'égard des règles des femmes et des filles, il faut boire un verre de la dite eau de boule chaque jour dans du vin blanc; il faut qu'elle soit tiède et tenir bien au chaud (?) et ne point manger de crudités pendant cinq ou six jours. La dite boule est aussi bonne pour les bestiaux, comme chevaux, bœufs, vaches, etc. On peut s'en servir comme pour le corps humain si le mal est dedans; faites-leur en boire, et au-dehors étuver la plaie, quelle qu'elle puisse être. La dite boule se fait de diverses grosseurs, et il y en a de toutes sortes de prix.

« La dite veuve vend une Eau Ophtalmique très propre pour les yeux, engorgements et inflammations des paupières. »

S'il ne s'était agi que de remèdes de bonne femme destinés à procurer à la veuve Mengin un supplément de ressources, autrement dit d'un charlatanisme sans confiance exagérée de sa part dans l'efficacité de sa Boule de Mars ou de son Eau Ophtalmique, nous aurions classé ce document parmi tant d'autres, sans lui accorder plus d'importance qu'il n'en mérite. Mais la permission du Lieutenant-Général de Police, l'approbation de ce grand personnage qu'était le Médecin du Roi et Président du Collège Royal de Nancy, et l'invitation faite aux médecins de Montpellier d'avoir à conseiller à leurs malades la dite Boule de Mars et la dite Eau Ophtalmique sont de nature à nous faire croire que les médecins de jadis n'étaient guère exigeants quant aux produits de leur pharmacopée et accordaient une inquiétante polyvalence à la plupart des remèdes qu'ils utilisaient.

Et c'est en feuilletant deux vieux livres trouvés dans les mêmes archives que nous avons rencontré un bien étrange remède, cette fois contre l'épilepsie, ou mal caduc, qui, à en juger par l'importance qu'on lui donne et la variété des remèdes proposés pour en venir à bout, semble avoir été une véritable obsession pour nos malades de jadis.

« Prenez de la racine de grenouillette, qui ressemble à des truffes. Liez-la sur la tête de celui qui est sujet à ce mal avec du fil rouge du temps que la lune décroît et que le soleil est au signe du Taureau ou du Scorpion au premier degré. Et il guérira en peu de temps. »

Ici, de toute évidence, il s'agit non seulement d'un remède de bonne femme; mais, à cause du fil rouge, des phases de la lune et des signes du zodiaque, il s'agit aussi d'un remède qui touche à la magie. Les références nous ont plu, tant par la façon dont elles sont rédigées que par le souci de précision qu'elles indiquent: « Extrait du recueil des remèdes faciles et domestiques recueillis par les ordres charitables de l'illustre et pieuse Madame FOUQUET pour soulager les pauvres malades, tome II, Paris, 1739, deuxième édition, chez Jean Musier, à la descente du Pont-Neuf, au coin de la rue de Nevers, à l'Olivier ». Nous avons été un moment intrigués par cette grenouillette, qu'ignore Lemery dans son Dictionnaire des Drogues, pourtant bien informé. Il s'agit tout simplement, comme nous l'avons trouvé dans un autre dictionnaire, d'une sorte de renoncule qui pousse en terrain marécageux.

Mais si Lemery, en 1760, ignore la grenouillette, il n'en cite pas moins un autre remède contre l'épilepsie: la pierre d'aigle. Il dit textuellement « cet oiseau (l'aigle) contient beaucoup de sel volatil et d'huile dans toutes ses parties. Ses excréments ont beaucoup d'acrimonie. Ils pourraient être propres pour la galle, appliqués extérieurement. Quelques-uns tiennent que son cerveau, étant pris au poids d'une dragme, est un excellent remède contre l'épilepsie ». Mais Lemery doute un peu de son efficacité d'après sa façon de rédiger son article; et ceci nous paraît normal de la part d'un homme comme lui, qui est non seulement docteur en médecine, mais membre de l'Académie Royale des Sciences! Nous regrettons que, dans le même article, il donne des précisions dont nous nous serions passés volontiers: Elle empêche l'avortement de femmes grosses, si elles la portent liée au bras; elle facilite l'accouchement si elles l'attachent à la cuisse dans le temps du travail ». Evidemment, trouver cette pierre d'aigle et ces excréments, ou l'oiseau qui peut fournir sa cervelle n'est pas chose facile; mais, sur le plan des drogues, la lecture du dictionnaire de Lemery n'en est pas à une extravagance près! Il est, évidemment, plus facile de trouver, comme cela se faisait il y a moins d'un demi-siècle dans nos campagnes, un pigeon pour le partager vif et l'appliquer de part et d'autre de la tête pour guérir radicalement de la méningite! Et nous parlerons peut-être un jour du petit chien sacrifié de la même façon et dans un but analogue!

Parlons, pour terminer, sur une note un peu plus drôle et qui nous détendra un peu, après avoir frémi en pensant aux dangers que couraient les malades quand on faisait confiance à de tels principes et à de telles drogues, de ce brave homme de forgeron de Montréal qui avait une connaissance intuitive très poussée de l'anatomie et qui était très connu et

apprécié pour son habileté à réduire les luxations, venir à bout des entorses et guérir les fractures simples. Il opérât dans une petite pièce située derrière son atelier, revêtu de la robe de chambre et coiffé de la grecque noire d'un vieux pharmacien décédé et avec le Bottin et un crâne et des tibias devant lui sur la table. Quand il était mis en confiance par des gens qu'il estimait et qui ne cherchaient pas à le mettre en boîte, comme on dit vulgairement, il déclarait : « Que voulez-vous ? Il est des gens qui aiment ça ! Et certains malades n'auraient plus confiance si je ne leur donnais pas un emplâtre qui, s'il ne leur fait pas de bien, ne saurait leur faire de mal, ça consolide ! ». Mais, chez lui, il ne s'agissait pas, comme chez la veuve Mengin, ou chez Lemery, de remèdes plus ou moins sujets à caution, mais d'une habileté manuelle qui ne tenait nullement à des drogues ou à des façons qui, peu ou prou, tenaient à la magie.

Nous sommes certains que ce que nous venons de citer ou de dire ne surprendra pas outre mesure René Nelli, et lui plaira peut-être.

R. Nègre.

A propos de la "Sabine"

J'ajoute quelques précisions ou compléments à mon article sur *l'herbe magique du curé de Montaillou* paru dans le précédent numéro de « Folklore ». Et d'abord en ce qui concerne l'action « magique » exercée à distance par certaines plantes. La plupart des contraceptifs signalés par les anciens médecins juifs et arabes — comme d'ailleurs les aphrodisiaques et les anaphrodisiaques — sont susceptibles d'agir magiquement aussi bien que chimiquement. La rue dessèche le « semen » et le supprime sans contact direct. Les remèdes abortifs proposés par Avicenne — et qui sont également des anaphrodisiaques : la coriandre, la laitue, la rue — produisent leurs effets à distance sans être introduits dans l'organisme. Certains font penser à *l'herbe magique du curé de Montaillou* (surtout par leur mode d'emploi, qui est le même). C'est ainsi que le cyclamen, accroché autour du cou, empêche la fécondation; que la scolopendre — une variété de saxifrage — a la réputation d'empêcher à jamais la fécondation, si elle est attachée de la même façon au cou de la femme. (Avicenne, *Canon de la Médecine*, cité par J.T. Noonan, *Contraception et mariage*, 1967. p. 259).

Aux diverses plantes que le curé de Montaillou et Béatrice de Planissoles ont pu connaître et utiliser l'aconit (*tora* en occitan) et l'armoise (*arsenisa*), la rue (*ruga*), etc., l'ethnologue Daniel Fabre me suggère, très judicieusement, d'ajouter la *Sabine* (*juniperus sabina*). Il a relevé dans la plupart des régions occitanes et même souvent, ailleurs en France et en Europe, l'emploi de ce génévrier comme contraceptif ou comme abortif. On en utilisait les aiguilles pour faire des décoctions qui n'étaient pas sans danger et pouvaient même provoquer des empoisonnements, mais qui étaient, paraît-il, très efficaces. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ce contraceptif eut beaucoup de succès, nous disent les enquêtes de police, auprès des vierges folles et des veuves.

René Nelli.

SONNERIES DE CLOCHES CONTRE L'ORAGE

L'étude parue dans le n° 160 (1) de notre Revue a évidemment suscité l'envoi de compléments. C'est ainsi qu'à Laure-Minervoises on trouve dans les archives communales, d'abord une délibération des Consuls et du Conseil Politique de la Communauté de Lauran, en date du 2 septembre 1742, où il est dit que le 29 août, 3 heures avant le jour, un violent orage a éclaté, il a causé de graves dégâts aux terres et aux récoltes, l'Assemblée demande des secours aux Commissaires du Diocèse ; mais il est précisé que « ...le tonnerre brisa le couvert du présent clocher et deux planchers et perça la porte d'entrée de l'Eglise en deux endroits... et arracha une bande de fer qui faisait sonner le marteau et emporta la chaîne et tua un carillonneur et l'autre le brûla en plusieurs endroits de son corps... » (C'étaient deux chemineaux qui s'étaient réfugiés dans l'église). — Dans le registre paroissial de la même année, on relève que : « Le 30 août a été inhumé dans le cimetière de la présente paroisse décédé le jour d'avant, écrasé par la foudre trois heures avant le jour, dans le temps qu'il sonnait les cloches ».

Au Mas-Cabardès, la grosse cloche porte l'inscription suivante montrant bien qu'on sonnait les cloches en temps d'orage :

*« Ma voix joyeuse en temps de fête
En temps de deuil exite (sic) aux pleurs
Ma voix emeut dans la tempête
Ma voix attire à Dieu les cœurs. »*

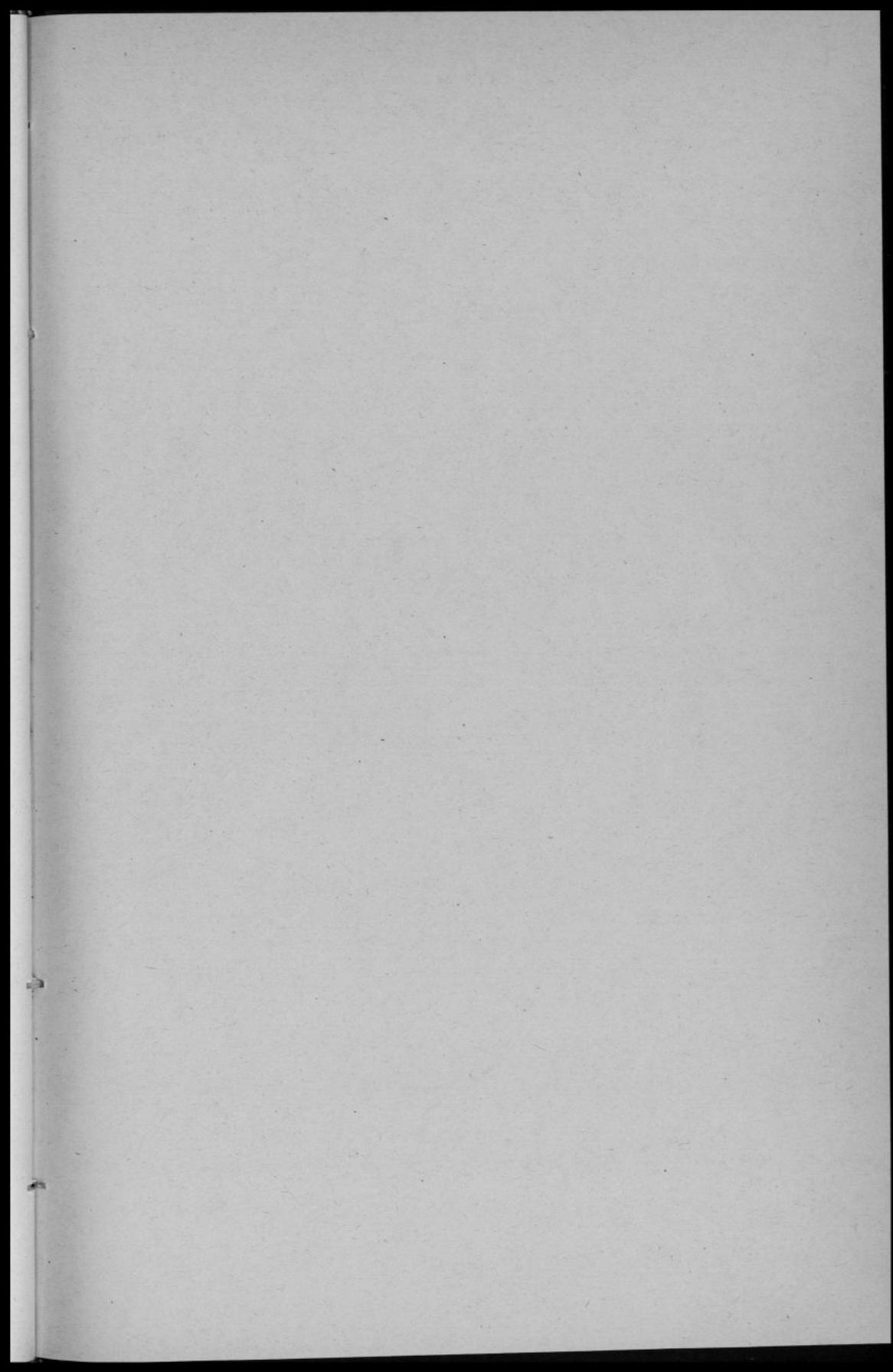
Je remercie bien vivement mes correspondants : MM. Pierre Costeplane (Mas-Cabardès) et Claude Journet (Laure-Minervoises).

U. Gibert.

(1) La note 2 (page 21) doit être lue ainsi :

2. « *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* », 46, rue de Richelieu, Paris (2e). Années 1970-75. Questions : Une certaine magie dans l'ancien clergé rural. - Inscriptions et symboles campanaires.

Et la fin de la ligne 7 (page 23) : *Coma per la grèlla.*



Gérant : U. GIBERT

Imp. Gabelle, Carcassonne